

## INSCRIPTIONS AUX CONCOURS EXTERNES ENSEIGNANTS DU 2<sup>nd</sup> DEGRÉ **(BAC +3)**

**- SESSION 2026 -**

Le registre des inscriptions aux concours nationaux de la session 2026 ci-dessous est ouvert :

**du mardi 14 octobre 2025 à partir de 12h00 (heure de Paris)  
au mardi 02 décembre 2025 à 12h00 (heure de Paris).**

Les concours suivants seront ouverts dans l'académie de la Guyane au titre de la session 2026 sont :

- ✓ CAPEPS externe
- ✓ CAPES externe
- ✓ CAPLP externe
- ✓ CAPET externe
- ✓ Conseillers Principaux d'Éducation externe (CPE)
- ✓ Concours externes correspondants pour les maîtres des établissements d'enseignements privés sous contrat (CAFEP)

Les inscriptions se feront uniquement sur internet aux adresses suivantes (*via l'application Cyclades*) :

- **Enseignants** : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/inscrivez-vous-aux-concours-de-recrutement-d-enseignants-1061>
- **C.P.E** : <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719>

### Déroulement de l'inscription :

Ci-dessous veuillez prendre connaissance du lien, permettant d'accéder à un « guide pour savoir s'inscrire à un concours enseignant 2<sup>nd</sup> degré » :

<https://www.ac-guyane.fr/media/19273/download>

À l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail votre notification, vous informant des documents disponibles dans votre "**espace candidat**". Le lien d'accès au « Portail candidat » vous sera également indiqué. Il est donc important de conserver les identifiant et mot de passe.

**Toutes les pièces justificatives devront être téléversées via votre "espace candidat".**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter la page suivante

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>

puis vous rapprocher du bureau des concours uniquement aux adresses mails suivantes:

[keita.robinson@ac-guyane.fr](mailto:keita.robinson@ac-guyane.fr) et [fabienne.lecoeur-soilly@ac-guyane.fr](mailto:fabienne.lecoeur-soilly@ac-guyane.fr);



**ATTENTION : Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription reçue par mail.**

**Seule la publication des arrêtés ministériels d'ouverture de concours au journal officiel confirmera l'organisation de ces concours dans l'académie.**